

À Versilhac, le 24 septembre 2022

Monsieur Le Maire Pierre LIOGIER, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux,

Objet : implantation d'une antenne-relais 4G/5G à Versilhac au lieu-dit les côtes

Nous, **habitants du village de Versilhac et des hameaux du Chambonnet du Provert et des Escouroux**, nous interrogeons sur le bien-fondé de l'implantation d'une antenne-relais 4G/5G de 42 mètres de hauteur et ses conséquences sur la vie quotidienne de tous les administrés, habitants, hommes, femmes et enfants de Versilhac et des hameaux du Chambonnet du Provert et des Escouroux. Sous prétexte d'offrir un accès égalitaire aux réseaux de télécommunication, le déploiement de la 4G/5G s'étend sur tout le territoire français.

Selon les opérateurs de télécommunication, cette technologie devrait permettre un téléchargement plus rapide, le développement de l'intelligence artificielle, l'automatisation industrielle, la médecine à distance, l'autonomie des véhicules, la connexion de milliards d'objets ...

L'image est trop belle pour être vraie, et la qualité de notre vie exige que nous exercions un regard plus critique. La 5G, au cœur de débats, est loin de faire l'unanimité. Quel que soit notre niveau technique ou scientifique, notre devoir de citoyens est de faire preuve de vigilance.

Les promesses utopiques ne tiennent pas à l'épreuve du réel.

Les dommages causés par une telle opération seront immédiats et le premier qui est le plus important est le risque sanitaire. Qu'en est-il de notre santé sur le long terme ?

Alors que les rayonnements électromagnétiques au-dessous des limites réglementaires actuellement en vigueur (28 à 61 V/m, selon la fréquence) sont présentés comme inoffensifs, nombre d'études scientifiques prouvent le contraire.

L'exposition aux radiations en-dessous des limites réglementaires actuellement en vigueur provoque un stress oxydatif, ce qui a long terme est cause de cancer. Depuis de nombreuses années, toute une littérature scientifique relayée par des politiques et des journaux de nombreux pays, s'inquiète de la recrudescence de cancers anormalement fréquents, notamment chez les jeunes enfants vivant près de lignes à haute tension ou d'antennes-relais. Aucune autre explication n'a justifié cette dramatique anomalie.

D'importantes études expérimentales récentes sur un modèle animal homme-équivalent ont démontré une augmentation de l'incidence de certaines tumeurs du cœur et du cerveau suite à l'exposition chronique déjà à partir de 5V/m.

L'électrohypersensibilité (ou EHS), maladie reconnue comme affection neurologique, est en croissance exponentielle : selon l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire - Rapport de juin 2016), plus de 5% de la population en souffriraient en France.

La liste des évidences scientifiques, à la fois épidémiologiques et expérimentales, est suffisamment longue pour ne plus nier l'impact sur le vivant, les plantes, les insectes, les animaux et ... l'espèce humaine.

Sans compter l'impact sur la production de déchets et leurs conséquences climatiques qu'engendre la course effrénée à toujours plus d'objets connectés.

Pourtant, sans concertation, sans débat, sans analyses ni études préalables, le déploiement est lancé. Nous nous interrogeons quant à la manière de l'approche démocratique d'aborder le projet de l'installation de l'antenne relais à Versilhac.

De même les arguments du courrier de la préfecture sont contestables :

- L'enjeu de sécurité : le numéro d'appel d'urgence général, le 112, couvre la totalité du territoire.
- La couverture en téléphonie mobile est largement suffisante et pour des habitants de Versilhac et des hameaux du Chambonnet du Provert et des Escouroux c'est un choix d'être en zone peu couverte. Leur préférence est d'avoir la fibre optique.
- Concernant le développement des usages numériques, l'enjeu est anachronique par rapport aux enjeux climatiques qui doivent constituer les priorités de l'Etat, de nos élus et de chaque citoyen.
- Par rapport à l'impact des émissions des ondes, il est largement et volontairement sous-estimé comme nous l'avons largement développé en premier point. Nous pourrions fournir des documents des rapports scientifiques indépendants.

Et ce n'est pas tout !

Cette antenne aura des conséquences et des préjudices sur d'autres pans de notre vie quotidienne, y compris professionnelle. A l'image des faits constatés et en cours d'instruction à Mazeyrat d'Allier, et dans nombre d'autres communes de France, les agriculteurs de notre village seront directement impactés par cette antenne. Mais également l'installation prochaine d'une assistante maternelle est mise à mal tout comme les hébergeurs touristiques sans parler de l'impact environnemental, visuel et paysager.

Et encore !

Nos biens immobiliers et fonciers seront dévalués (20% à 30% en moyenne) : la plupart des français ne souhaitent pas vivre à proximité d'une antenne-relais !

Également nous interrogeons la question démocratique !

Un premier vote en date du 3 juin 2022 lors d'une réunion publique (où vous, M. Le Maire étiez présent ainsi que quelques élus) auprès des habitants permanents du village a été déclaré non représentatif par les services de la Préfecture et du Département. Il a donc été procédé à un second vote en période estivale suite à un courrier de la mairie dans lequel était jointe la lettre de la Préfecture et du Département, emprunte d'arguments simplistes et discutables. Ce deuxième vote a donné un résultat inverse à la première consultation.

On peut ici légitimement remettre en cause la non-représentativité du vote pour ce qui concerne les habitants permanents des hameaux de Versilhac et des hameaux du Chambonnet du Provert et des Escouroux, ceux-là mêmes qui seront soumis aux effets de l'antenne sans discontinuité.

De plus, nous contestons le fait que nos jeunes majeurs domiciliés à Versilhac n'aient eu le droit de participer à ce vote – nous vous rappelons que ces jeunes citoyens yssingelais ont été consultés lors de la cession des biens de section ; pourquoi les avoir exclus de cette dernière consultation ?

Compte tenu de tous ces éléments, le principe de précaution doit vous animer en priorité au-delà de vos missions d'élus mais également en tant qu'habitants concernés par la question sanitaire de vos administrés, votre famille et votre entourage.

Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères Municipales et Messieurs les conseillers Municipaux, Nous en appelons au refus et à l'arrêt immédiat de toute implantation de nouvelle d'antenne-relais sur Versilhac et ses environs et plus largement sur la commune, afin de préserver chacun et chacune de vos administrés. Vous devez être, à minima, les garants de notre bien commun le plus précieux qu'est la santé publique. D'ailleurs sauriez-vous, au nom de la municipalité, souscrire à une police d'assurance qui couvrirait les conséquences des effets électromagnétiques sur le long terme, c'est-à-dire dans 20 ou 30 ans ? Vous engagez l'avenir des habitants de la commune pour les décennies futures. La démocratie effective doit être continue, réelle et participative. Elle ne se réalise pas seulement au moment de voter, mais dans tout l'intervalle des élections. Elle fait le pari de l'intelligence collective et d'une citoyenneté active. Elle n'oppose pas la vérité des uns, les représentants, et celle des autres, les représentés. Ce n'est pas parce que les élus sont élus qu'ils ont la science infuse, et ce n'est pas parce que les habitants ne sont pas élus qu'ils détiennent la vérité non plus. Notre avenir tient dans notre capacité à construire du commun, à nous rencontrer, à nous entendre sans remettre en cause un résultat qui ne correspond pas aux attentes administratives et lobbyistes.

Nous en appelons à votre conscience et en conséquence, prenez vos responsabilités pour aujourd'hui et pour l'avenir !

Pour le collectif d'interpellation sur les conséquences des effets d'une antenne relais 4G/5G sur le vivant

DAIESMACH
Bernard
BERNARD
Isabelle
VIGIER
Alban
CAROL
Cécile
NARCANT
Curtis
Claire
SANDRINE
DUPUIS
BASTIE
FATHIMA
Mialon
Clementine
Signature(s)
Doulain
Anne
GIRAUD
Amber
Serge
ERALLE
GRAND
Béatrice
BEPALLE
Yvette
VEUSSEURE
CHONELLE
RAYMOND
GILLES
F. SUSCHERET